



Communiqué de presse

Lausanne, le 10 avril 2025

Comptes 2024 de l'Etat de Vaud

L'alarmisme et les mesures d'assainissement du Conseil d'Etat rappellent l'urgence d'une meilleure maîtrise des charges et d'un vote sur l'initiative 12%.

Le discours du Conseil d'Etat lors de la présentation des comptes ne doit pas occulter certaines constantes. Certes, pour la deuxième année consécutive, après 18 années de bénéfiques, les comptes sont déficitaires. Néanmoins, certains constats sautent aux yeux. La pression fiscale est excessive, les rentrées ne cessent de croître et les charges ne sont toujours pas maîtrisées. Les contribuables vaudois ne sauraient être victimes de la mauvaise gestion de l'Etat. Maintenant qu'il s'est réorganisé, le gouvernement doit s'employer à rendre le canton de Vaud plus efficient et convoquer les électeurs pour voter sur l'initiative **12% une baisse d'impôts pour tous**. Elle représente un effort complémentaire de CHF 186 millions de francs par rapport au plan pouvoir d'achat du gouvernement et reste la seule possibilité de soulager les contribuables vaudois.

Pour la deuxième année consécutive, à la suite de 18 années de bénéfiques records qui a vu l'Etat engranger près de 6 milliards de bénéfice cumulé, le canton de Vaud a présenté des comptes déficitaires. Parmi les pistes explicatives, le gouvernement évoque les conséquences conjoncturelles telles que l'absence de versements de la BNS ou la guerre en Ukraine.

Au-delà de l'alarmisme de façade, les constats restent les mêmes : année après année, l'Etat encaisse toujours plus d'argent. Ainsi, en 2024, les recettes d'impôts ont progressé de 124 millions de comptes à comptes – et même + 573 millions de budget à comptes. Sur le temps long (2005 – 2023), les revenus de l'impôt sur les personnes physiques ont augmenté de près de 74% (alors que la croissance de la population s'élevait à 30%). Les rentrées sont donc tout à fait importantes.

À l'inverse, les charges continuent d'exploser et connaissent une croissance sans bornes avec une augmentation de près de 712 millions. Cette croissance est telle que même « la solidarité économique du canton » évoquée par le gouvernement n'arrive plus à suivre. Le problème va bien au-delà des défis conjoncturels que sont l'absence de rentrées de la BNS ou des conséquences de la guerre en Ukraine. Ces enjeux concernent, d'ailleurs, l'ensemble des cantons et tous ne se retrouvent pas dans cette situation financière. Les charges structurelles de l'Etat augmentent, le nombre d'ETP lui aussi poursuit sa progression (+2.2%). Le gouvernement doit maintenant réagir et faire en sorte d'infléchir ces tendances.

L'autre inflexion qui doit être entreprise concerne la fiscalité. Les comparaisons intercantionales sont cruelles. Vaud reste l'un des pires si ce n'est le pire canton pour l'imposition des personnes physiques. Aussi, il faut sortir des manigances et voter sur l'initiative *12% une baisse d'impôts pour tous*. Appuyée par plus de 28'000 signatures, elle est la seule solution pour permettre d'améliorer rapidement la situation des Vaudoises et des Vaudois. À ce sujet, le plan pouvoir d'achat du Conseil d'Etat est insuffisant et conditionné à des comptes positifs donc susceptibles de ne pas entrer complètement en vigueur. Il coûte près de 270 millions de francs d'ici à 2027. Afin d'améliorer concrètement et rapidement la situation de l'ensemble des contribuables vaudois, l'initiative *12% une baisse d'impôts pour tous* demande un effort financier complémentaire de CHF 186 millions sur un budget de près de 12 milliards de francs. Les contribuables en ont besoin, la compétitivité du canton s'en trouvera renforcée et le canton peut se le permettre : c'est une affaire de priorisation et d'efficacité.

Le résultat des comptes ne doit pas servir de prétexte à l'inaction fiscale.

Précisions nécessaires : Le Conseil d'Etat chiffre l'initiative *12% une baisse d'impôts pour tous* de 530 à 550 millions. Il est surprenant de constater que lorsque le Conseil d'Etat propose ses propres baisses d'impôts les conséquences financières ne sont pas les mêmes que lorsqu'il s'agit d'évaluer celles de l'initiative. Dans son préavis, 1% sur le revenu et sur la fortune correspond à 38 millions. Pour l'initiative, ce même 1% vaut tout d'un coup entre 44,1 et 45,8 millions... Chercher l'erreur ! Dans son ensemble et à méthode de calcul constante, notre initiative représente donc 456 millions. Par ailleurs, même cette somme totale n'est plus correcte, dans la mesure où les autorités ont consenti, sous pression de l'initiative, à quelques baisses évaluées à 270 millions. Ainsi, l'initiative 12% ne demande qu'un effort complémentaire de 186 millions.

Contacts pour information :

Philippe Miauton directeur de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie
+41 79 277 68 41

Olivier Feller, directeur de la Chambre vaudoise immobilière +41 79 658 31 92

Olivier Rau, membre de la direction de la Fédération patronale vaudoise +41 79 406 71 73